

Allocution canadienne dans le cadre de la Troisième conférence d'examen du Traité sur la non-prolifération

Voici des extraits de la déclaration faite le 29 août 1985 par le chef de la délégation du Canada, Douglas Roche, ambassadeur pour le désarmement, à l'occasion du débat général de la Troisième conférence d'examen du Traité sur la non-prolifération :

« Monsieur le Président, personne ne sous-estime la gravité de la situation mondiale actuelle; les armes nucléaires sont trop nombreuses et la capacité d'en produire d'autres, de meilleure qualité, est trop grande. Il y a entre les États des inégalités, de l'animosité et de la peur. Nous avons à composer avec toutes ces réactions. Mais, en dernière analyse, la logique et l'histoire exigent des gouvernements qu'ils résistent à l'anarchie et entament plutôt le processus qui aboutira à l'établissement de l'ordre, comme le souhaitent les peuples du monde entier. Tout affaiblissement du TNP mènera à la situation même que nous cherchons à éviter, c'est-à-dire l'anarchie nucléaire. Les conséquences de la prolifération nucléaire sont si dangereuses pour tous que nous devons trouver une façon réaliste de contrer cette menace si inacceptable pour la sécurité et la stabilité mondiales. Bref. il faut mettre un terme à la course aux armements nucléaires, et empêcher la prolifération si nous voulons éviter l'anarchie nucléaire.

C'est précédé d'une solide réputation en matière de non-prolifération et de coopération nucléaires que le Canada se présente à la Troisième conférence d'examen du TNP. La crédibilité du Canada n'est plus à établir. Bien qu'il ait collaboré avec le Royaume-Uni à la mise au point par les États-Unis des premières armes nucléaires au cours de la Seconde Guerre mondiale, le Canada a été le premier pays à renoncer sciemment au développement de telles armes. même si de toute évidence il en possédait la technologie et les capacités dès les premiers jours de l'ère nucléaire. Le Canada a choisi de ne pas se doter d'une capacité nucléaire militaire et, depuis, s'en est tenu à cette décision. Il a plutôt misé sur l'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire.

Le programme nucléaire canadien ne



Vue aérienne du Palais des Nations à Genève, le siège de l'ONU en Europe, où se tient la Troisième conférence d'examen du Traité sur la non-prolifération.

sert qu'à des fins pacifiques et est intégralement assujetti aux garanties. En ce qui a trait aux exportations dans ce domaine, le Canada s'est doté d'une politique exhaustive fondée sur la pleine reconnaissance de la valeur du TNP comme pierre angulaire du régime de non-prolifération. C'est-à-dire que le Canada n'exporte de matières, de matériel et de technologie nucléaires qu'aux pays non dotés de l'arme nucléaire qui se sont formellement engagés envers la non-prolifération, soit en ratifiant le TNP, soit en ayant pris des mesures équivalentes, et qui ont de ce fait accepté les garanties de l'AIEA pour l'ensemble de leur programme nucléaire actuel et futur.

Monsieur le Président, lorsque nous procéderons à l'examen exhaustif du Traité sur la non-prolifération, nous devrons nous rappeler les succès et les échecs non seulement des cinq dernières années, mais également ceux que nous

avons connus depuis le début de l'âge nucléaire. Conscient des problèmes de sécurité à l'échelle mondiale, le Canada s'efforcera d'atteindre deux objectifs fondamentaux lors de la Conférence:

— le maintien du TNP comme élément fondamental d'un régime international de non-prolifération efficace;

— la réaffirmation par la Conférence du but et des dispositions du TNP.

Ces objectifs, qui peuvent sembler modestes à première vue, sont vraiment critiques sur le long terme. Ils supposent que nous devons veiller à ce que le débat sur les questions relatives à l'article VI contribue de façon positive aux objectifs globaux du TNP et ne dégénère pas en un débat acrimonieux, qui ne ferait qu'empêcher tout progrès dans d'autres domaines couverts par le Traité. Ils nous amènent en outre à reconfirmer que les États dotés d'armes